

## LES JAPONAIS ET LEURS FORCES D'AUTODÉFENSE AUJOURD'HUI

**Marjorie VANBAELINGHEM**  
*Directrice adjointe de l'IRSEM*

**Alice ORTEGA**  
*Assistante de recherche*

### RÉSUMÉ

Le Japon est aujourd'hui la cinquième puissance militaire conventionnelle mondiale mais il n'a pas d'armée. Les Forces d'autodéfense japonaises, créées à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, ne peuvent pas en effet être considérées comme telle. Cette note envisage ce paradoxe sous les angles de la relation de ces forces à la société japonaise et de l'impact de leur image sur la politique de défense. Pour cela, nous remontons aux origines du statut des FAD, considérons leurs caractéristiques et les limites actuelles à leur développement et étudions le décalage entre leur image, leurs missions et prérogatives et le contexte géostratégique de 2022. L'image des FAD auprès de la population japonaise se révèle être le facteur déterminant pour comprendre la permanence de ce statut paradoxal, et sa construction est analysée à la lumière de l'opinion publique, de la politique de communication officielle mais aussi de l'influence d'acteurs extérieurs, comme l'armée américaine.

### SOMMAIRE

Introduction .....	2
Aux origines du statut des FAD : des forces bien désarmées .....	2
Un usage en décalage avec la politique de défense .....	9
Une évolution des FAD bloquée par leur image auprès des Japonais .....	16
Conclusion .....	24

## INTRODUCTION

Depuis la fin de la guerre de Corée, jamais les tensions n'ont été aussi exacerbées dans la zone indo-pacifique : à la posture assertive chinoise et aux ambitions balistiques et nucléaires nord-coréennes, s'ajoute aujourd'hui la menace d'une Russie désinhibée. Cela ne manquera pas d'informer la nouvelle Stratégie de sécurité que le gouvernement japonais doit adopter d'ici la fin de l'année 2022. Or, pour le Japon, au-delà même des sujets de stratégie, de posture ou d'alliances, c'est la question des moyens de défense qui se pose. Les forces militaires japonaises sont substantielles du point de vue de l'équipement, du budget et de la taille des effectifs mais il est impossible, en 2022, de parler d'armée japonaise car ces forces ne le sont ni *de jure*, ni « symboliquement » (pour reprendre la terminologie d'Yves Lacoste<sup>1</sup>), dans les représentations qu'en ont les Japonais. Par ailleurs, la variable que constitue le contexte géostratégique dans la construction du lien armée-nation<sup>2</sup> ne semble pas jouer dans le cas du Japon. Cette observation est le point de départ de notre réflexion. Notre objectif sera ainsi de comprendre pourquoi, en dépit de l'intensification de la menace régionale, le statut des FAD n'évolue pas, et de poser les bases d'une appréhension des leviers et des blocages dans l'adaptation des moyens et de la politique de défense japonais. Pour ce faire, nous allons étudier la relation qu'entretiennent les Japonais (l'État et la société) et leurs forces de défense, au regard de l'héritage historique et des évolutions géostratégiques. Nous voulons mettre au jour, dans le lien établi entre les Forces d'autodéfense japonaises et la société, la mécanique entre image et usage, et comprendre les caractéristiques qui font des forces militaires japonaises un cas unique au monde en 2022.

## AUX ORIGINES DU STATUT DES FAD : DES FORCES BIEN DÉARMÉES

### Le statut singulier des Forces d'autodéfense<sup>3</sup> s'explique par des origines historiques troublées

La société japonaise est profondément marquée par le militarisme et la guerre. La domination des militaires sur les civils jusqu'à la fin du shogunat Tokugawa (1867) ou la période d'expansion dans le Pacifique entre 1875 et la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui s'est traduite par des guerres et la colonisation de pays comme la Corée, n'en sont que quelques exemples. De la figure du samouraï à celle du kamikaze, le militarisme imprègne toute la culture du pays. Éric Seizelet évoque une « culture de la guerre esthétisée à l'extrême<sup>4</sup> », dans un pays où l'action militaire n'a pas seulement eu un impact sur les pays colonisés

1. Yves Lacoste, « [La géopolitique et les rapports de l'armée et de la nation](#) », *Hérodote*, 116, 2005, p. 5-21.

2. Autre terminologie d'Yves Lacoste (*ibid.*).

3. En japonais, on parle de 自衛隊 (*jieitai*). 自 (*ji*) correspond à « soi-même », 衛 (*ei*) à « défense » et 隊 (*tai*) à « régiment ».

4. Éric Seizelet, « Mourir au combat : l'impensé des Forces d'autodéfense japonaises », *Études de l'IFRI, IFRI*, septembre 2017.

mais aussi sur la population japonaise elle-même. La Seconde Guerre mondiale et son issue tragique pour le Japon viennent mettre un point final à l'hyper-militarisation de la société japonaise, lorsque l'armée impériale est vaincue<sup>5</sup> et que le Japon capitule le 2 septembre 1945 et passe sous occupation américaine.

Après l'adoption, le 3 novembre 1946, de la « Constitution de la Paix » (imposée par l'état-major du général McArthur et ainsi nommée car elle institutionnalise le pacifisme d'État dans son article 9<sup>6</sup>), la guerre est très vite bannie de l'inconscient collectif, et c'est l'oubli qui devient le « terreau du pacifisme » japonais<sup>7</sup>. Ainsi, le pacifisme naît de « l'expérience des souffrances causées par la guerre et du rejet de l'idéologie militariste », et l'article 9 est pour la population la promesse que le Japon ne connaîtra plus les horreurs de la guerre<sup>8</sup>. La confiance en l'organe militaire est perdue, et la méfiance à l'égard de l'armée et de la capacité de l'État à la contrôler s'ancre profondément dans la conscience collective du Japon d'après-guerre<sup>9</sup>.

Ce que vit alors le Japon en termes d'effondrement de l'institution militaire est comparable à ce qui se passe en Allemagne. Pour les deux pays, au travers du coup porté au lien avec les forces armées, c'est le rapport à la nation<sup>10</sup> qui se voit en partie redéfini. Le procès de Tôkyô, organisé à l'identique du procès de Nuremberg, et le jugement des 28 accusés divisés en trois catégories (les hauts responsables, les officiers militaires et les officiers de grades inférieurs) entre novembre 1945 et octobre 1946 instaurent les bases d'un renouveau pour le pays.

Dans le contexte de la guerre froide et de l'instabilité grandissante dans les différents pays d'Asie, avec la montée du communisme et l'éclatement de la guerre de Corée à partir de juin 1950, le Japon signe avec les États-Unis, le 8 septembre 1951, le premier traité de sécurité nippo-américain (*nipponkoku to Amerika gasshûkoku to no aida no anzen hoshôjôyaku*) afin d'assurer sa défense<sup>11</sup>. Les États-Unis se voient accorder le droit d'installer des forces armées au Japon, et le Japon a quant à lui l'interdiction de fournir à des puissances étrangères des bases ou de conclure des accords en matière militaire sans le consentement des États-Unis. En plus d'instaurer une démilitarisation totale du Japon, ce traité met la sécurité de l'archipel entièrement dans les mains de l'allié américain.

---

5. C'est le recours à l'arme nucléaire (le premier et le seul dans l'histoire) qui amène à cette capitulation rapide. Le traumatisme lié aux bombardements de Nagasaki et Hiroshima a fortement contribué à la persistance du pacifisme telle qu'évoquée dans la troisième partie. Sur la complexité du sujet nucléaire dans l'imaginaire collectif et les politiques japonaises, voir l'ouvrage *Imaginaires nucléaires* (dirigé par Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Céline Jurgensen, Odile Jacob, 2021) ainsi que l'étude IRSEM n° 93, *La Latence nucléaire du Japon : un levier diplomatique à double usage ?* de Timothée Albessard.

6. L'article 9 de la Constitution japonaise est ainsi rédigé : « Aspirant à une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre, le peuple japonais renonce pour toujours à la guerre comme moyen de régler les conflits internationaux. Afin d'atteindre l'objectif défini au précédent paragraphe, le Japon n'entretiendra jamais de forces armées. Le droit de belligérance de l'État ne sera pas reconnu. »

7. *Ibid.*

8. Mari Yamamoto, *Grassroots Pacifism in Post-War Japan: The Rebirth of a Nation*, Londres/New York, Routledge/Curzon, 2004, cité dans Jennifer Chan, « Le mouvement pacifiste japonais depuis les années 1990 », *Critique internationale*, 37:4, 2007, p. 51-69.

9. Paul Midford, *Rethinking Japanese Public Opinion and Security: From Pacifism to Realism?*, Stanford, Stanford University Press, 2011.

10. Yves Lacoste, « [La géopolitique et les rapports de l'armée et de la nation](#) », *op. cit.*

11. Edwin Reischauer, *Histoire du Japon et des Japonais*, t.2, *De 1945 à nos jours*, Éd. du Seuil, coll. « Points Histoire », 2014.

C'est à la demande des États-Unis, qui incitent au réarmement progressif du Japon (bien que ce réarmement soit déjà envisagé à partir de 1946, en vue d'une attaque éventuelle des Soviétiques contre le Japon<sup>12</sup>), qu'est créée dès juillet 1950, la Police nationale de réserve (*keisatsu yobitai*) de 75 000 hommes. Elle devient en 1952 la Force de sécurité nationale (*hoan-tai*) avec un effectif de 110 000 hommes. Très vite, le processus de réarmement va rencontrer une forte opposition de la société civile et d'une partie de la classe politique, et le débat se cristallise autour de l'interprétation de la Constitution pacifiste et de la légitimité ou non de forces armées dans le cadre de l'article 9. Lors de la renégociation du traité nippo-américain, entre 1959 et 1960, le mouvement de protestation Anpô (*anpô protests*), va illustrer ce phénomène. Ce mouvement, qui débute en 1959, se caractérise par de grandes manifestations dans tout le pays contre la version révisée du traité nippo-américain<sup>13</sup>. Celles-ci mènent même à la destitution du Premier ministre de l'époque, Kishi Nobusuke. Une nouvelle version du pacte est finalement adoptée, qui prévoit que les États-Unis défendent le Japon en cas d'attaque, et que le Japon assiste les Américains en cas d'attaque sur son territoire national. Dans ce contexte, la place des forces armées dans la politique de défense du Japon reste minime et marquée par la modalité négative.

## Les Forces d'autodéfense japonaises : une existence juridiquement contestée

Si, formellement, un processus de « re-militarisation », toute relative, s'amorce avec les deux lois qui créent l'Agence de défense (*bôeichô*) et les Forces d'autodéfense japonaises (FAD – *jieitai*) en juin 1954, deux obstacles majeurs s'opposent à leur reconnaissance publique : d'une part, la position ambivalente du Premier ministre Shigeru Yoshida, entre octobre 1948 et décembre 1954, jusqu'à la création des FAD et, d'autre part, le débat autour de la légitimité constitutionnelle des FAD.

Shigeru Yoshida, qui privilégie en effet le développement économique du Japon, s'oppose à un réarmement rapide et se repose sur l'article 9 pour contenir la taille des forces armées et les dépenses militaires à un faible niveau<sup>14</sup> (on parle toujours d'ailleurs de « doctrine Yoshida » pour désigner cette priorisation de l'économie et cette limitation de la dépense de défense). Cependant, bien qu'il affiche clairement, dans un premier temps, son opposition à l'obtention d'un potentiel militaire pour se défendre en situation de légitime défense, il se voit contraint, sous la pression américaine, d'adapter son discours et de justifier la création d'une force de défense<sup>15</sup>. Le gouvernement se repositionne alors autour d'un discours affirmant que les FAD ne constituent pas le potentiel de guerre qui est interdit par la Constitution et que la légitime défense est admise<sup>16</sup>. Ainsi, les FAD qui viennent tout juste d'être créées sont d'emblée au cœur d'une contradiction et, d'une certaine manière, disqualifiées, au sens où on nie leur potentiel militaire et on cherche à les rendre invisibles.

12. Sugita Yoneyuki, « The Yoshida Doctrine as a Myth », *The Japanese Journal of American Studies*, 27, 2016.

13. Nick Kapur, « Japan's Streets of Rage: The 1960 US-Japan Security Treaty Uprising and the Origins of Contemporary Japan », *The Asia-Pacific Journal*, Japan Focus, 18:11 (3), 2020.

14. Guibourg Delamotte, *La politique de défense du Japon*, Presses universitaires de France, 2010.

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

Administrées par l'Agence de défense qui vient d'être fondée, les FAD voient leur mission, telle qu'inscrite à l'article 3 de la loi de 1954, limitée à la défense du territoire national en cas d'agression, ainsi qu'au maintien de l'ordre public<sup>17</sup>. Le déploiement des troupes en dehors du territoire japonais est explicitement interdit, et la politique de défense du Japon se construit sur la base d'une posture exclusivement passive<sup>18</sup>. Ainsi, ancrées sur le socle pacifiste de la Constitution, les FAD sont tenues éloignées de toute activité offensive, cette posture occultant l'enjeu de la défense nationale, leur mission première<sup>19</sup>.

L'absence de reconnaissance constitutionnelle va cristalliser le débat sur la légitimité des troupes. Les différentes interprétations de l'article 9 de la Constitution<sup>20</sup> divisent et marquent profondément le débat politique, d'une part, et, de l'autre, le rapport de la population à cette force d'autodéfense nouvellement créée et dont la légitimité même est contestée. Cette absence de reconnaissance constitutionnelle et légale place les FAD dans une position d'incertitude concernant leur fonction et leur nature. L'encadrement de leurs missions, mais également de leur image représentent un enjeu majeur pour faire accepter les FAD aux yeux de la population et plus largement du monde, et pour souligner leur différence par rapport aux forces armées des autres pays<sup>21</sup>. Mais en dépit de leur organisation et de leur équipement, aujourd'hui très développés, l'interprétation constitutionnelle qui définit les FAD comme force de défense pose toujours problème<sup>22</sup>. Ainsi, à ce jour, une partie de la population continue de s'interroger sur la légitimité des FAD, comme en témoigne un sondage mené en mars 2017 par la NHK (*nippon hōshō kyōkai*) dans lequel un tiers des personnes répondaient considérer illégitimes les FAD ou avoir des doutes sur leur légitimité constitutionnelle<sup>23</sup>.

Ce n'est qu'en octobre 1971 qu'est publié le premier Livre blanc de la défense au Japon. Le gouvernement, tout en y affirmant l'intention de regagner une autonomie relative concernant les questions de défense, de restructurer et de renforcer la politique de défense, donne comme ancrage majeur la défense préventive. En parallèle, quatre plans de renforcement et de modernisation des FAD sont mis en place, toujours en accord avec les États-Unis, entre 1958 et 1972. Toutefois, et en dépit de ces plans de renforcement, l'archipel se retrouve plusieurs fois dans une position délicate face à ses alliés, en raison du difficile emploi de ses forces. C'est le cas par exemple en 1958, quand le gouvernement japonais est contraint de refuser d'aider l'allié américain lors de la crise au Liban, ou, plus tard, en 1991, lorsque le Japon est sollicité pour participer à des actions de déminage dans le golfe Persique, la demande est refusée dans un premier temps, en l'absence d'un cadre légal adéquat<sup>24</sup>. Les

17. Jean-José Ségéric, *Le Japon militaire*, L'Harmattan, 2013.

18. Éric Seizelet, Régine Serra, *Le pacifisme à l'épreuve : le Japon et son armée*, Les Belles Lettres, coll. « Japon », 2009.

19. Éric Seizelet, « [Japon : des Forces d'autodéfense à l'Armée de défense nationale. Autopsie d'un changement potentiel de paradigme](#) », *Mots. Les langages du politique*, 104, 2014.

20. Pour les interprétations se référer à Éric Seizelet, Régine Serra, *Le pacifisme à l'épreuve*, op. cit., p. 18-19.

21. *Ibid.*

22. *Ibid.*

23. Atsushi Yasutomi et Saya Kiba, « Military Sociology in Japan » dans Martin Elbe, Heiko Biel et Markus Steinbrecher, *Empirical Social Research in and on the Armed Forces: Comparative and National Perspectives*, Berliner Wissenschafts-Verlag, 2022.

24. Akihiro Sado, « The End of the Cold War and Japan's Participation in Peacekeeping Operations: Overseas Deployment of the Self-Defense Forces », *Japan's Diplomacy Series*, Japan Digital Library, 2015, p. 26-35.

FAD, que l'on écarte à tout prix des combats et même des théâtres, restent caractérisées davantage par ce qu'elles ne peuvent pas faire que par ce qu'elles peuvent faire.

La modalité négative se retrouve également dans de nombreux aspects, caractérisés par des manques. C'est le cas par exemple en matière d'encadrement et de soutien par des ressources humaines civiles : en 2007, le ratio civilo-militaire au sein des FAD et du ministère de la Défense était de 11,7 pour 1 (contre 3,4 pour 1 par exemple en Australie)<sup>25</sup>, ce qui apparaît paradoxal étant donné le fort niveau de contrôle civil et ne facilite certainement pas les choses en matière de gestion, d'anticipation et de coordination avec le reste des administrations.

Le manque de visibilité des FAD est également patent – il fera l'objet d'une analyse approfondie dans la troisième partie. Il résulte de la méfiance à l'égard de l'institution militaire, qui va peiner à disparaître, car elle est réactivée par certains épisodes. C'est le cas lorsque, le 25 novembre 1970, l'écrivain Yukio Mishima, enrôlé dans les FAD depuis 1967, tente un coup d'État militaire puis se donne la mort dans le quartier général des FAD en utilisant une ancienne technique rituelle pratiquée par les soldats impériaux. Cette démonstration de nostalgie des valeurs militaires nippones marquera les esprits et dissuadera les autorités de montrer ou de communiquer sur les forces armées. Un autre aspect représentatif est le fait qu'il n'existe pas de décorations ou d'ordre militaires à caractère national, ce qui peut témoigner d'un manque de reconnaissance envers les FAD. La question peut donc se poser de leur insertion dans la société japonaise et de leur identité.

## Que sont et qui sont les Forces d'autodéfense japonaises en 2022 ?

Si la condition militaire a été stigmatisée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et si la légitimité constitutionnelle des FAD reste loin d'être acquise, le Japon est aujourd'hui la cinquième puissance militaire au monde<sup>26</sup>.

Selon les données du Livre blanc de la défense de 2021 publié par le ministère de la Défense, les Forces d'autodéfense japonaises comptent un total de 232 509 militaires<sup>27</sup> (l'armée française en comparaison comptabilise 203 250 soldats, la Bundeswehr 183 500 et la Corée du Sud 599 000<sup>28</sup>). Ces effectifs se répartissent entre la force terrestre (*rikujyô jieitai*, 141 443 personnels), la marine (*kaijyô jieitai*, 43 419 personnels) et la force aérienne (*kôkû jieitai*, 43 830 personnels)<sup>29</sup>. Le taux de féminisation de l'armée, s'il reste bas, est toutefois en constante augmentation. Fin mars 2018, les FAD recensaient 18 259 femmes membres du personnel, soit environ 7,9 % des effectifs (en France, le taux moyen s'élève à environ 15,5 %)<sup>30</sup>. On relève que la coordination interarmées demeure limitée : la création d'un

25. Garren Mulloy, *Defenders of Japan: The Post-Imperial Armed Forces 1946-2016, A History*, C. Hurst & Co Publishers Ltd, 2021.

26. Selon l'indice Global Fire Power, mis à jour en 2022, [https://www.globalfirepower.com/country-military-strength-detail.php?country\\_id=japan](https://www.globalfirepower.com/country-military-strength-detail.php?country_id=japan).

27. Ministère de la Défense, Livre blanc de la défense, Évolution du personnel des FAD, 2021 [en japonais]. URL : <https://www.mod.go.jp/j/publication/wp/wp2021/html/ns050000.html>.

28. *The Military Balance 2021*, The International Institute for Strategic Studies, 2021.

29. Ministère de la Défense, Livre blanc de la défense, Évolution du personnel des FAD, *op. cit.*

30. Ministère de la Défense, *Statistiques sur le personnel féminin du ministère de la Défense* [en japonais]. URL : <https://www.mod.go.jp/j/profile/worklife/keikaku/tokei.html>.

état-major interarmées ne date que de mars 2006 et la formation et les exercices interarmées sont rares<sup>31</sup>.

Le budget alloué à la défense est quant à lui croissant et s'élève à un total de 42 milliards d'euros pour l'année 2022. Il est réparti entre les dépenses de personnel (42,8 %), les dépenses liées à la maintenance (22,7 %), et celles d'investissement (17,9 %)<sup>32</sup>. Au-delà de ce budget conséquent consacré à la défense, le septième au niveau mondial en 2022 selon l'indice Global Fire Power, le Japon s'impose en tant que puissance militaire par ses équipements, avec plus de 900 avions de combat, 36 destroyers (ce qui le place en troisième position derrière les États-Unis et la Chine), ou encore ses 21 sous-marins<sup>33</sup>.

Il existe au total dix voies différentes de recrutement pour intégrer les FAD. Le recrutement se déroule dans la majorité des cas dans un des quartiers généraux de coopération entre la *jieitai* et les collectivités territoriales (*jieitai chihô kyôryoku honbu*), qui représentent une cinquantaine de centres dans tout l'archipel et qui offrent aux FAD un ancrage régional très fort. Les deux processus de recrutement dits *ippan sô kôhosei* et *jieikan kôhosei* comptent le plus grand nombre de candidats (respectivement 29 848 et 28 903 en 2020). Le premier est destiné aux personnes âgées de 18 à 33 ans qui souhaitent faire carrière dans les forces d'autodéfense. Le second est organisé pour permettre à des personnes d'intégrer les FAD pour une durée déterminée, entre 1 an et 9 mois et 2 ans et 9 mois<sup>34</sup>. En parallèle, il existe deux autres voies de recrutement, l'une pour la filière médicale (le National Defense Medical College, *bôei ika daigakkô*), l'autre pour la formation des officiers supérieurs (l'Académie de défense nationale, *bôei daigakkô*). Il s'agit de formations gratuites et de qualité, en échange de quelques années de service dans les forces d'autodéfense, grand avantage dans un pays où les frais de scolarité universitaires peuvent être très élevés.

À leur création, le recrutement des FAD dépendait moins des grands centres urbains comme Tôkyô et Ôsaka que des régions économiquement plus en difficulté, au sud (île de Kyûshû) et au nord du Japon (île d'Hokkaidô et région du Tôhoku). En 1980, Tôkyô fournissait alors seulement 7 000 recrues, contre presque 25 000 pour Hokkaidô. À l'inverse, Tôkyô comptait pour presque 30 % des candidats officiers, alors qu'à Hokkaidô ce chiffre ne s'élevait qu'à 10 %<sup>35</sup>. En dépit de leur image négative, le recrutement dans la période suivant immédiatement la création des FAD a été très aisé. Pour 55 000 places proposées, plus de 170 000 candidats se sont présentés pour intégrer cette nouvelle force de défense<sup>36</sup>.

Aujourd'hui, la dénatalité croissante au Japon et la diminution de la population âgée de 18 à 26 ans jouent un rôle majeur dans la baisse des recrutements. En conséquence, les autorités ont modifié l'âge limite de recrutement, qui est passé de 27 à 33 ans en octobre 2018. Parallèlement, elles ont amorcé leur politique active de féminisation. Par ailleurs, les

31. Ryo Hinata-Yamaguchi, « [Developments in Japan's Defense Strategies and Readiness: Is the Glass Half Full or Half Empty?](#) », *Asie. Visions*, 124, IFRI, octobre 2021.

32. Ministère de la Défense, Livre blanc de la défense, 2021 [en anglais]. URL : [https://www.mod.go.jp/en/publ/w\\_paper/wp2021/DOJ2021\\_EN\\_Full.pdf](https://www.mod.go.jp/en/publ/w_paper/wp2021/DOJ2021_EN_Full.pdf).

33. Global Fire Power, [2022 Japan Military Strength \(Annual Ranking\)](#), 2022.

34. Ministère de la Défense, *Recruitment event navigation*. URL : <https://www.mod.go.jp/g sdf/jieikanbosyu/about/recruit/index.html>.

35. Garren Mulloy, *Defenders of Japan*, op. cit.

36. *Ibid.*

méthodes de recrutement ont également évolué au cours des années, et les actions de communication destinées aux jeunes collégiens et lycéens sont passées du démarchage pur à une pratique de sensibilisation<sup>37</sup>. Pour les Japonais qui décident de s'engager aujourd'hui, les raisons sont variées. Il peut s'agir de raisons économiques (stabilité de l'emploi et rémunération s'accompagnant de bonus). D'autres mentionnent l'ambition de se rendre utiles à la population japonaise, ou simplement l'envie d'être autonomes<sup>38</sup>. Comme nous le verrons plus loin, il existe peu de travaux d'analyse sociologique sur les membres des FAD ; il semble toutefois apparaître, au regard des sujets abordés dans les forums en ligne et dans la communication des associations des familles de FAD, qu'il y a beaucoup de célibataires et que le sujet du mariage et de la famille est complexe pour les recrues (on note par ailleurs que 62,5 % des recrues féminines sont mariées à un membre des FAD, contre seulement 4,3 % dans le cas des recrues masculines<sup>39</sup>).

À l'issue du processus de recrutement, les recrues sont réparties dans les bases militaires, au nombre de 163 pour la force terrestre, 44 pour la marine et 73 pour la force aérienne<sup>40</sup>. Leur plan d'implantation divise le Japon en cinq zones distinctes (Nord, Nord-Est, Est, Centre et Ouest) avec une répartition des forces terrestres, maritimes et aériennes permettant aux troupes d'être mobilisées rapidement et de répondre à toutes les situations<sup>41</sup>. Aux termes du traité de sécurité avec les États-Unis, l'archipel accueille beaucoup de bases et de soldats américains sur son territoire. Actuellement, environ 55 000 militaires américains sont présents sur le sol japonais et se répartissent dans 130 bases sur tout le territoire, avec une concentration particulière sur l'île d'Okinawa (30 bases). De ces 130 bases, 81 sont exclusivement américaines, le reste étant des bases partagées avec les FAD japonaises<sup>42</sup>.

Entretenir une harmonie (*chôwa*) entre les civils et les *jieitai* est une priorité des autorités japonaises pour faire accepter cette présence militaire à la population. Pour ce faire, les FAD sont régulièrement mobilisées pour effectuer des rénovations de routes ou même des travaux d'insonorisation d'écoles<sup>43</sup>. De même, divers événements comme des rencontres avec les membres des FAD ou même des concerts donnés par ces derniers ont lieu tout au long de l'année pour permettre aux militaires d'aller à la rencontre des civils<sup>44</sup>. Pour autant, si l'on considère les FAD comme l'outil principal de la défense japonaise, on note une inadéquation entre l'acceptabilité et la capacité à les déployer, d'une part, et les évolutions et les ambitions de la politique de défense japonaise, d'autre part.

37. Éric Seizelet, « Les nouvelles lois japonaises sur la sécurité nationale et la conscription : propos sur un fantasme récurrent », *Cipango – Cahiers d'études japonaises*, Presses de l'Inalco, 2021, p. 277-315.

38. Éric Seizelet, « Japonaise et militaire ? La féminisation des professions de défense au Japon », Études de l'IFRI, IFRI, juillet 2019.

39. Ministère de la Défense, *Les Forces d'autodéfense du ministère de la Défense en chiffres*, 2019 [en japonais]. URL : [https://www.mod.go.jp/j/publication/book/pamphlet/pdf/sujidemiru\\_h3103.pdf](https://www.mod.go.jp/j/publication/book/pamphlet/pdf/sujidemiru_h3103.pdf).

40. Ministère de la Défense, *Informations générales sur le recrutement des forces d'autodéfense*, 2021 [en japonais]. URL : <https://www.mod.go.jp/gsdf/jieikanbosyu/details/pamphlet/index.html>.

41. Ministère de la Défense, *Garrison et organisation*, 2022 [en japonais]. URL : <https://www.mod.go.jp/gsdf/station/>.

42. Ministère de la Défense, *Liste des bases américaines*, 2022 [en japonais]. URL : [https://www.mod.go.jp/j/ap-proach/zaibeigun/us\\_sisetsu/pdf/ichiran\\_2022.pdf](https://www.mod.go.jp/j/ap-proach/zaibeigun/us_sisetsu/pdf/ichiran_2022.pdf).

43. Ministère de la Défense, *Viser l'harmonie avec la communauté locale : Opérations d'assistance du ministère de la Défense*, 2021 [en japonais].

44. Ministère de la Défense, *Événements et activités d'échange*, 2022 [en japonais]. URL <https://www.mod.go.jp/j/publication/events/>.



# UN USAGE EN DÉCALAGE AVEC LA POLITIQUE DE DÉFENSE

## Premier paradoxe : les Japonais sont de plus en plus conscients de la dégradation de leur environnement sécuritaire mais la place des FAD dans le discours politique reste limitée

Une prise de conscience de l'évolution de la menace et d'une nécessité d'un changement de posture a bien eu lieu dans la société japonaise. Elle s'est faite très progressivement depuis la guerre froide, avec parfois des à-coups (la posture nationaliste de Yasuhiro Nakasone, dans les années 1980) et a abouti à ce que Céline Pajon définit comme « l'abandon de la posture minimale de défense (*kibantei boeiryoku*) en vigueur depuis 1976 et caractérisée par une défense *a minima* », et l'adoption d'une terminologie de *shoyo boeiryoku koso* (posture de défense nécessaire) et de son corollaire, la « dissuasion dynamique (*doteki boeiryoku*)<sup>45</sup> ». Dès son arrivée au pouvoir, en 2012, Shinzô Abe prône un « pacifisme pro-actif » et continue à faire évoluer la rhétorique et la posture de défense<sup>46</sup> vers une normalisation.

La dégradation de l'environnement sécuritaire durant ces dernières années est une évidence, qu'il s'agisse de « l'expansion rapide des activités militaires chinoises en mer de Chine orientale, les intrusions répétées de navires chinois, les opérations aériennes chinoises près des îles Senkaku<sup>47</sup> » (les fameuses *grey zone situations*) ou de l'« accélération des programmes nucléaire et balistique nord-coréens, le regain de la puissance militaire russe [et] l'intensification des activités russes, aériennes et maritimes, en bordure de la zone économique exclusive japonaise<sup>48</sup> ».

Une enquête du *Yomiuri Shimbun* montrait dès 2008 que « 60 % des Japonais estim[aient] que la Chine deviendrait une menace militaire pour leur pays<sup>49</sup> ». Dix ans plus tard, un autre sondage fait apparaître que 85 % des Japonais pensent que leur pays peut être entraîné dans la guerre, citant comme première raison les tensions et conflits internationaux<sup>50</sup>. Yasuo Takao relève que les Japonais sont « tout aussi sensibles aux menaces externes à la sécurité que les sociétés américaine ou de l'Europe de l'Ouest<sup>51</sup> ».

Par ailleurs, beaucoup de Japonais ont aussi pris conscience, dans les années 1990 et 2000, de la nécessité pour leur pays d'avoir un rôle international plus actif et de contribuer à la paix dans

45. Céline Pajon, « Le réarmement contrôlé du Japon », *Politique étrangère*, 1, 2011, p. 129-141.

46. « Le Premier ministre [...] demandait, dès [...] décembre 2012, [...] une augmentation continue du budget du ministère de la Défense (+14 % depuis 2012). Les directives nationales de programmation militaire furent mises à jour à deux reprises (en 2013, puis en 2018), visant à mieux protéger le Japon dans la perspective de scénarios de haute intensité, avec en particulier la défense de l'archipel des Ryûkyû contre une potentielle offensive conventionnelle des forces chinoises et la menace balistique nord-coréenne » (François Duhomez, « [Les Forces d'autodéfense japonaises : dix ans après. Priorité à l'alliance nippo-américaine et à la défense contre la Corée du Nord et la Chine](#) », *Ebisu* [En ligne], 58, 2021).

47. Atsushi Yasutomi et Saya Kiba, « Military Sociology in Japan », *op. cit.*

48. François Duhomez, « [Les Forces d'autodéfense japonaises](#) », *op. cit.*

49. Céline Pajon, « Le réarmement contrôlé du Japon », *op. cit.*

50. Bureau du Cabinet, *Sondage d'opinion sur les forces d'autodéfense et les questions défense*, 2018 [en japonais]. URL : <https://survey.gov-online.go.jp/h29/h29-bouei/index.html> [consulté le jeudi 14 avril 2022].

51. « Like people in the US and Western Europe, the Japanese are equally sensitive to external security threats » (Yasuo Takao, « Democratic representation in Japanese Defense Spending: Does public sentiment really matter? », *Asian social science*, 7:3, 2011).

le monde autrement que par la « diplomatie du chéquier ». Cela a donné lieu à une projection plus systématique des FAD dans des opérations de maintien de la paix (OMP, voir ci-après), qui ont été pour la société japonaise un moment de révélation... mais aussi de contestation.

Les FAD sont peu présentes dans le discours politique. La forte polarisation autour du sujet de la défense, entre une gauche antimilitariste et une droite pro-réarmement et volontiers provocatrice sur la question du sanctuaire de Yasukuni<sup>52</sup>, s'est estompée. Aujourd'hui, si la gauche reste globalement pacifiste, et si le Parti libéral démocrate (PLD) maintient sa ligne pro-renforcement des FAD, aucun parti, pas même le Parti communiste japonais, ne se déclare aujourd'hui « anti-FAD », de même qu'aucune personnalité politique ne fait l'impasse sur le sujet de la défense.

Les thèmes de la sécurité et de la défense nationale sont ainsi devenus un enjeu de communication politique important. En prenant comme corpus les discours des Premiers ministres japonais devant la Diète de 2010 à 2021, on observe que ces sujets sont systématiquement mentionnés. Toutefois, ils le sont sous l'angle de la diplomatie, du renforcement des relations bilatérales, du traité nippo-américain de sécurité ainsi que, de façon croissante, du multilatéralisme (sans toutefois de rappel des opérations de maintien de la paix ni de la contribution des FAD). L'environnement de sécurité et les menaces régionales sont également évoqués mais pas la manière d'y répondre ou l'état de préparation des forces.

Les FAD sont, quant à elles, peu mentionnées et, lorsqu'elles le sont, c'est de façon cursive et sous un angle rétrospectif uniquement (rien sur leur développement ou leur réforme), avec une valorisation de leurs activités d'ordre humanitaire, ce qui traduit un besoin de justifier leur existence. Par exemple, le discours de M. Kishida du 17 janvier 2022 évoquait, au titre des sujets « sécurité/défense », le renforcement de la coopération entre les garde-côtes et les FAD, ainsi que le sujet du secours aux citoyens japonais à l'étranger, alors même que la posture chinoise et les tensions dans la zone indo-pacifique auraient pu être considérées comme les sujets du moment. De même, le site internet officiel du Premier ministre japonais comporte une rubrique « sécurité et diplomatie » mais sans aucune mention des FAD dans les pages en question.

## **Deuxième paradoxe : tandis que le Japon déployait davantage les FAD à l'étranger, leur rôle « interne », de sécurité civile, devenait le plus important et visible**

L'envoi de contingents japonais à l'étranger a longtemps constitué un tabou et a, de surcroît, fait l'objet d'un blocage juridique. Ce blocage a été levé grâce à une série de lois prises successivement et faites « sur mesure » en fonction des besoins. C'est ainsi que sont adoptées, en 1987 puis en 1992, des lois portant respectivement sur les opérations extérieures dites « de secours » et sur la coopération aux activités de maintien de la paix de l'ONU (aussi connue sous le nom de loi PKO, pour *Peacekeeping operation*). Elles permettent le déploiement à l'étranger des FAD, jusqu'alors jugé inconstitutionnel. Ce déploiement se

52. Sanctuaire shintô de Tôkyô consacré, entre autres, à des militaires reconnus comme criminels de guerre, qui fait parfois l'objet de visites de responsables politiques, avec une connotation très marquée.

voit cependant très encadré : la participation se limite à un corps spécial de FAD, détaché temporairement et soumis à 5 conditions<sup>53</sup>, qui visent à le placer loin du feu.

Akihiro Sado relève que c'est en réaction à l'évolution de l'environnement de sécurité d'après-guerre froide que le Japon a « sauté le pas » et envoyé les FAD à l'étranger<sup>54</sup>. La pression mise par l'allié américain, notamment dans le contexte de la première guerre du Golfe puis après le 11 septembre 2001, a été particulièrement déterminante. Ainsi, une autre loi est passée en 2001 sur le soutien aux opérations antiterroristes, puis une autre encore, en 2003, spécialement pour permettre le soutien à la reconstruction de l'Irak. Garren Mulloy estime qu'en 2020, plus de 11 000 personnels des FAD avaient, au total, participé à des opérations internationales<sup>55</sup>.

Les missions des FAD lors de ces déploiements sont tout à fait compatibles avec le « pacifisme d'État » car elles restent hors des zones de combat et se concentrent sur des tâches de transport, d'approvisionnement ou d'aide humanitaire. Akihiro Sado relève que c'est au cours de cette période que l'Agence de défense acquiert le statut de ministère (2007)<sup>56</sup>. Elle correspond aussi au moment de la revalorisation des soldes et de l'essor relatif de la féminisation, ce qui développe l'intérêt économique à s'engager et crée un lien plus fort à la population. Les contributions des FAD à l'étranger ont donc constitué les prémices d'un changement de regard. Non cinétiques et très encadrées, les prérogatives en opération évoluent très lentement<sup>57</sup>.

Pour autant, ces engagements extérieurs des FAD, même à des fins de maintien de la paix et sans envoi « au front », ne sont pas toujours vus d'un bon œil par les Japonais. L'opinion publique avait déjà, pendant les années 1960, retardé le développement des contributions japonaises aux opérations de l'ONU en empêchant un projet de loi d'être présenté devant la Diète<sup>58</sup>. Cette opposition reste vivace : on peut citer l'épisode de 1991 où une soixantaine de navires de pêche, dans le port de Kure, a essayé d'empêcher de partir les bâtiments transportant les démineurs des FAD (pour jouer un rôle pourtant non offensif en Irak)<sup>59</sup>. Le cas récent de l'Ukraine (voir ci-après) montre la sensibilité à tout type d'implication dans des zones de conflit.

---

53. Les cinq conditions sont : l'existence d'un cessez-le-feu, l'acceptation par les parties de la participation du Japon, la neutralité absolue de la mission de l'ONU, le retrait des troupes en cas de reprise des hostilités et le non-recours à la force.

54. « *In response to the changing post-war security environment, Japan has decided to take the plunge and send the SDF overseas [PKO]* » (Akihiro Sado, « The End of the Cold War and Japan's Participation in Peacekeeping Operations », *op. cit.*).

55. En 2018, sans inclure les déploiements qui relèvent de la loi sur le secours en cas de catastrophe (*kokusai kinkyū enjō hō*), on dénombrait 19 opérations à l'étranger : 9 OMP, 5 missions internationales de secours humanitaire (*jindōtekina kokusai kyūen katsudō*), 2 missions de contribution à l'antiterrorisme, 1 mission dans le cadre de la loi sur les mesures spéciales concernant l'aide humanitaire et l'aide à la reconstruction en Irak (*iraku jindō fukkō shien tokusohō*) et 2 missions de lutte contre la piraterie (source : [https://www.mod.go.jp/j/publication/book/pamphlet/pdf/sujidemiru\\_h3103.pdf](https://www.mod.go.jp/j/publication/book/pamphlet/pdf/sujidemiru_h3103.pdf)).

56. « *The Defence agency has been elevated to ministry status [2007] and international cooperation is viewed as a fundamental mission of the SDF* » (Akihiro Sado, « The End of the Cold War and Japan's Participation in Peacekeeping Operations », *op. cit.*).

57. « *In fact, the freeze on participation in PKF was lifted, and the restrictions on the use of weapons was subsequently amended so that it is now significantly less rigid than before. However, it is also a fact that there are limitations to the SDF's participation in PKOs* » (*ibid.*).

58. Paul Midford, *Rethinking Japanese Public Opinion and Security*, *op. cit.*, p. 62.

59. Akihiro Sado, « The End of the Cold War and Japan's Participation in Peacekeeping Operations », *op. cit.*

Pour Paul Midford, les Japonais ont toujours été réticents à l'envoi de troupes à l'étranger<sup>60</sup> mais les répercussions de la contribution japonaise en Irak à partir de 2003, faite sous forte pression américaine et « en dépit de l'opinion publique<sup>61</sup> », ont provoqué un mouvement populaire en faveur d'un « repli » (*retrenchment*) à l'issue de ce qui avait été perçu comme une « re-militarisation<sup>62</sup> ».

On peut enfin se demander dans quelle mesure l'élan de rejet et de crainte survenu chez certains voisins asiatiques (plusieurs d'entre eux ayant connu l'invasion militaire japonaise avant et pendant la Seconde Guerre mondiale), lors de la participation japonaise à l'UNTAC Cambodge au cours des années 1990<sup>63</sup>, ne s'est pas répercuté au niveau national.

Par ailleurs, le rôle « interne » des FAD et leur visibilité dans le domaine de la sécurité civile se sont accrus plus rapidement et fortement encore que leur rôle international et militaire.

Le rôle des FAD en matière de sécurité civile existe depuis leur création (l'un de leurs premiers déploiements a eu lieu après le passage d'un typhon dévastateur dans la baie d'Ise, qui a fait 5 000 morts en 1959). Si les FAD partagent ces missions avec les garde-côtes, les pompiers et la police, avec qui ils font ponctuellement des exercices de prévention des catastrophes (*gôdô sôgôbôsai kunren*), la gestion de crise s'est concrètement organisée autour des FAD et repose sur eux, pour les crises d'ampleur. Par ailleurs, au-delà des grandes catastrophes, les tâches accomplies pendant la guerre froide ont atteint un niveau de variété tenant parfois de l'inventaire à la Prévert (qu'il s'agisse d'attraper des ours ou de cueillir des pommes<sup>64</sup>) et demeurent très diverses – et peu militaires – dans la période plus contemporaine (organisation d'événements sportifs ou travaux d'intérêt général comme l'abatage de volailles atteintes de grippe aviaire). C'est avec la catastrophe de Fukushima, en 2011, puis avec la pandémie de COVID-19, à partir de 2020, que ce rôle devient encore plus important, et surtout plus visible, pour la société japonaise.

En réponse au tremblement de terre et au raz-de-marée du 11 mars 2011 puis à l'accident nucléaire qui s'ensuit à Fukushima, l'engagement des FAD se fait en conformité avec les missions édictées dans la loi de 1954 mais il est sans précédent à plusieurs égards. D'abord, par son ampleur, puisque dès le 14 mars, ce sont 107 000 personnels des FAD qui sont mobilisés, soutenus par 540 aéronefs et 60 bâtiments, dans une action organisée en *taskforce* et dirigée par un général de corps d'armée, comme une véritable opération. L'action des FAD est également inédite par la dangerosité (risques liés aux radiations) et la complexité des opérations menées, qui requiert « une interarmisation à marche forcée<sup>65</sup> », comme l'explique François Duhomez.

60. Paul Midford, *Rethinking Japanese Public Opinion and Security*, op. cit., p. 33.

61. Garren Mulloy, *Defenders of Japan*, op. cit., p. 148.

62. Garren Mulloy relève que si Koizumi envoie les FAD en Irak, il le fait contre l'opinion publique, qui n'est pas favorable à cette « remilitarisation » (*ibid.*, p. 218).

63. La phrase de l'ancien Premier ministre singapourien Lee Kuan Yew (« Laisser les forces armées japonaises intervenir à l'étranger, c'est comme donner des chocolats à la liqueur à un alcoolique ») fit grand bruit à l'époque.

64. Garren Mulloy, *Defenders of Japan*, op. cit., p. 61.

65. François Duhomez, « [Les Forces d'autodéfense japonaises](#) », op. cit.

L'action des FAD reste cependant limitée à leur rôle de « forces de l'intérieur », puisqu'elles ne sont à aucun moment articulées avec l'effort international qui afflue (hors collaboration nippo-américaine dans l'opération Tomodachi) et sont ainsi « laissées à l'écart<sup>66</sup> ».

À partir du début de la pandémie de COVID-19, les FAD ont également joué un grand rôle, à la fois pour mettre en œuvre les mesures prophylactiques à l'arrivée des voyageurs dans les ports et aéroports au début de la pandémie et, depuis la reprise des liaisons de transport, pour participer à des essais cliniques ou encore pour donner des soins d'urgence (déploiement d'infirmiers et recours aux hôpitaux des FAD). En procédant à des opérations de vaccination de la population à grande échelle, les FAD ont acquis une visibilité plus grande encore dans ce domaine de la santé publique.

Ces deux situations ont donné un rôle de premier plan et une notoriété qui manquait aux FAD, tout en oblitérant la composante militaire et internationale de leur image. En résulte un effet de ciseaux entre ce que les forces peuvent faire effectivement (qui a évolué et s'est accru) et leur image.

### **Aux paradoxes autour de l'emploi des FAD s'ajoutent plusieurs facteurs de blocage à leur évolution, y compris dans les périodes de crise**

Les limites au développement des FAD sont nombreuses, la plus manifeste étant l'incapacité des autorités à modifier la Constitution pour y mentionner les FAD.

En 2017, le Premier ministre Shinzô Abe propose d'ajouter à l'article 9 de la Constitution une clause disposant que les FAD sont une organisation militaire légitime, rebaptisée « Forces armées japonaises ». Cela suscite des débats dans la presse et dans la société et ravive la controverse autour du statut des FAD, alors que les projections en OMP et l'image positive suscitée par la contribution à la sécurité civile auraient pu apporter suffisamment de reconnaissance et apaiser les craintes. Le projet n'aboutit finalement pas, les sondages montrant une société divisée<sup>67</sup> avec même une baisse du soutien à la proposition Abe entre 2018 et 2020. Or, sans changement de la Constitution, subsiste un blocage à l'emploi des FAD.

Ce développement des FAD comme « armée » est également freiné par d'autres blocages d'ordre juridique et institutionnel. Une excellente illustration en est les longs débats internes décrits par A. Sado<sup>68</sup> au sujet des voies et moyens pour envoyer les FAD en opérations sans que cela soit sous statut FAD (le procédé finalement utilisé est le détachement temporaire des membres des FAD qui partent en opération). Garren Mulloy voit comme facteurs bloquants le « manque de vision d'ensemble [politico-militaire] et le contrôle civil ouvertement restrictif [...] primant sur la coordination ». Guibourg Delamotte souligne

---

66. *Ibid.*

67. Des sondages de presse cités par A. Yasutomi et S. Kiba montrent en 2018, 51 % pour et 46 % contre, en 2020, 41 % pour et 50 % contre (Atsushi Yasutomi et Saya Kiba, « Military Sociology in Japan », *op. cit.*, p. 160-161). Globalement les électeurs du PLD tendent à soutenir la proposition, mais là encore, le clivage politique n'est pas si net.

68. Akihiro Sado, « The End of the Cold War and Japan's Participation in Peacekeeping Operations », *op. cit.*

pour sa part que le cadre juridique, sur les questions de défense, est « opaque<sup>69</sup> » et que les lenteurs de processus engendrées ne font qu'accroître la méfiance populaire. La contrepartie du contrôle civil très poussé est que la mobilisation mais aussi la planification sont rendues ardues.

Les normes d'emploi des FAD restent, dans la pratique, très restrictives et leur lient les mains en opérations extérieures, certains officiers des FAD déplorant le fait que, concrètement, il serait impossible à un membre des FAD de se défendre en cas d'agression sur l'un des théâtres d'OMP<sup>70</sup>. De même, si les missions des FAD ont théoriquement été étendues au domaine de l'antiterrorisme, après le 11 septembre 2001, cette extension n'est pas effective et elle est peu réaliste au vu des difficultés à faire évoluer la doctrine d'emploi de la force. Le gouvernement s'est saisi de cet enjeu, comme en témoigne l'adoption en 2015 des lois « pour la paix et la sécurité » (*heiwa anzen hôsei*), mais a dû faire face à une forte opposition d'une partie de la classe politique et de la société civile<sup>71</sup>.

Au vu du paysage géostratégique actuel, avec le nouvel accroissement des tensions, on peut se demander si le temps du réalisme n'est pas venu. Certes, le volontarisme politique s'intensifie à mesure que la menace régionale se diversifie mais le sujet des FAD reste délicat, même en 2022.

L'agression russe en Ukraine est venue concrétiser la menace d'un voisin avec qui les rapports ont toujours été complexes : les discussions en vue d'un traité de paix entre la Russie et le Japon<sup>72</sup>, qui n'avait jamais été signé après la Seconde Guerre mondiale, ont même été rompues en mars 2022. Cela éloigne la perspective d'un règlement du différend autour des îles Kouriles, annexées par la Russie en 1945 et distantes de quelques encablures à peine du territoire japonais.

Dans la perspective de l'élaboration, d'ici la fin de l'année 2022, de la nouvelle Stratégie de sécurité nationale (*kokka anzen hoshou senryaku*), les autorités japonaises ont commencé à jeter les bases d'une politique prenant en compte l'état accentué de la menace<sup>73</sup> de manière plus déterminée. Le programme sur lequel le PLD a gagné les élections de fin 2021 et qui a porté Fumio Kishida au pouvoir prévoit ainsi une nouvelle cible de dépense militaire, portée

---

69. « Évolutif, le cadre juridique est opaque : les longues négociations avec les alliés du gouvernement aussi bien qu'avec ses adversaires ralentissent l'action gouvernementale et le processus engendre au sein de la population une méfiance à l'égard du gouvernement, lequel est également critiqué à l'échelle internationale par les partenaires de Tôkyô qui ne peuvent être assurés du soutien du Japon dans une intervention » (Guibourg Delamotte, « [La politique de défense d'Abe Shinzô : remise en cause ou réaffirmation du pacifisme ?](#) », Sciences Po, Centre de recherches internationales, 2015).

70. Akihiro Sado, « The End of the Cold War and Japan's Participation in Peacekeeping Operations », *op. cit.*

71. Ces lois élargissent fortement les prérogatives des FAD qui se voient autorisées entre autres « l'usage des armes pour des opérations de défense collective » dans certaines conditions ; voir Valérie Niquet, « [La politique de défense du Japon : nouveaux moyens, nouvelles ambitions](#) », Fondation pour la recherche stratégique, *Défense&Industries*, 6, février 2016.

72. Michelle Ye Hee Lee, « [Russia halts WWII peace treaty talks with Japan in response to sanctions over Ukraine invasion](#) », *The Washington Post*, 22 mars 2022.

73. « Taiwan is a Japanese emergency given its proximity to Okinawa », « invasion of Dongsha Islands situated in the South China Sea... is a possibility [according to Japan] » (Titli Basu, « [Defending Japan: the National Security Agenda of 2022](#) », IDSA, 2022).

à 2 % du PIB<sup>74</sup>. Le ministre de la Défense a quant à lui fait état de l'objectif d'« accroître les capacités aériennes à un rythme radicalement nouveau<sup>75</sup> ».

Une nouvelle rhétorique autour de la possibilité de contre-attaque par le Japon voire d'attaque préventive contre des installations nucléaires nord-coréennes se fait jour (des décisions auraient déjà été prises sur l'acquisition de missiles hypersoniques<sup>76</sup>). Plusieurs figures du PLD soulèvent des questions jamais ouvertement posées jusqu'ici, relatives à la dissuasion et à la capacité à mener des opérations de surveillance et à développer les moyens d'une supériorité aérienne effective et d'une capacité de frappe<sup>77</sup>.

Toutefois, plusieurs de ces questions sont plutôt des ballons d'essai, de même que l'annonce d'augmentation de budget semble surtout servir à préparer les esprits car elle ne s'est pas assortie, depuis la nomination de Kishida en septembre 2021, d'un calendrier, ni de détails sur l'emploi de ce budget supplémentaire, notamment concernant un éventuel accroissement des effectifs des FAD. De manière générale, les FAD et leur emploi n'apparaissent pas clairement dans ces réflexions, rendant manifeste la difficulté à réconcilier l'intention (une politique de défense renforcée) et l'outil (les FAD). Les perspectives d'évolution budgétaire et stratégique restent de ce fait encore relativement abstraites.

Par ailleurs, même en période de crise internationale, l'opposition populaire demeure, comme l'ont montré les manifestations de mars et avril 2022 à Tôkyô, qui n'exprimaient pas seulement une opposition à la guerre en Ukraine mais aussi un sentiment pacifiste et antinucléaire, à la suite de déclarations de F. Kishida laissant entrevoir une demande de protection nucléaire américaine pour le Japon. Le gouvernement japonais, après avoir envoyé des équipements défensifs (gilets pare-balles) en Ukraine, a souhaité déployer des personnels médicaux des FAD. De nombreux observateurs de la société civile et une partie de la presse ont immédiatement mis en doute la légalité de l'initiative, puisque aucune étude juridique n'avait été faite et qu'aucune demande n'avait été émise par l'ONU. Cet épisode récent rend manifeste la difficulté à manier les FAD, même en 2022 et y compris pour des missions non militaires.

Ainsi, on observe des frémissements mais un décalage subsiste entre la menace, avérée, la perception de la menace, claire, et l'acceptation de la nécessité d'un rôle plus « militaire » pour les FAD, qui demeure dans les limbes. En d'autres termes, l'évolution sociétale s'est faite moins vite que l'évolution de la doctrine politique – c'est pourquoi nous allons nous pencher sur l'image des FAD chez les Japonais et sur sa construction.

---

74. Le secrétaire général du Parti libéral démocrate Mogi déclare souhaiter les « dépenses de défense à 2 % du PIB d'ici 5 ans » (NHK News, 26 avril 2022 [en japonais]. URL : <https://www3.nhk.or.jp/news/html/20220426/k10013600921000.html>).

75. Junnosuke Kobara, « Japan to Scrap 1% GDP Cap on Defense Spending: Minister Kishi », *Nikkei Asia*, cité par Titli Basu, « [Defending Japan](#) », *op. cit.*

76. Titli Basu, « [Defending Japan](#) », *op. cit.*

77. « *Strike enemy-bases to take out launch sites, conduct ISR (Intelligence, Surveillance and Reconnaissance) operations, building air superiority, and gauging the effectiveness of strikes* » (*ibid.*).

# UNE ÉVOLUTION DES FAD BLOQUÉE PAR LEUR IMAGE AUPRÈS DES JAPONAIS

## Une popularité croissante face à une carrière militaire qui peine pourtant à attirer

Les FAD sont, aujourd'hui, devenues incontestablement populaires auprès des Japonais. Selon le dernier sondage d'opinion mené par le ministère de la Défense et publié en janvier 2018, 89,8 % des personnes interrogées déclarent avoir une bonne image des FAD<sup>78</sup>. Même si ce chiffre est en léger déclin par rapport à 2015 (92,2 %), il a nettement augmenté par rapport aux premiers sondages réalisés. Lors du tout premier, en 1956, seuls 42 % des Japonais considéraient que les membres des FAD étaient « des personnes de bien » ou des « personnes honnêtes » (*shikkari shita ningen*). En 1967, 66,2 % des votants déclaraient avoir une image positive<sup>79</sup>. Trente ans plus tard, en 1997, ce sont 81 % des Japonais qui expriment une bonne opinion des FAD, contre 12 % qui déclarent en avoir une image négative (6 % seulement en 2018)<sup>80</sup>.

Ainsi, c'est aujourd'hui la grande majorité de la population qui accepte l'existence et l'intervention des FAD sur l'archipel<sup>81</sup>. Concernant l'appréciation de la population à l'égard des différentes missions des FAD, le dernier sondage en date (2018) montre que, sans surprise, c'est le secours apporté lors des catastrophes qui arrive en première position des appréciations positives, à 79,2 %, devant la sécurité nationale (60,9 %) et le maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure (49,8 %)<sup>82</sup>.

Au-delà de cette popularité exprimée dans les sondages, la représentation des soldats japonais a graduellement évolué dans la culture populaire. Les représentations antérieures aux années 1990, rares et dépeignant le soldat japonais comme lâche et ne cherchant qu'à protéger son propre intérêt, vont évoluer et se diversifier dans les années 2000 et 2010 pour laisser la place à la représentation d'un individu courageux, prêt à protéger les civils au péril de sa vie<sup>83</sup>. La célèbre série « Gate – Au-delà de la porte » (*GATE : Jieitai kare no chi nite kaku tatakaeri*) diffusée entre 2015 et 2016, et inspirée d'un roman du même titre, va contribuer à rendre l'image des FAD plus populaire et moderne<sup>84</sup>.

La popularité des FAD peut s'expliquer aussi par les critères de sélection des recrues, qui ont également leur importance puisque, lors des processus de recrutement, sont exclus les profils jugés trop ouvertement nationalistes<sup>85</sup>. Les autorités cherchent en effet à ne pas recruter des ultra-nationalistes, qui, bien qu'ils représentent une minorité politique sur l'archipel, incarnent un mouvement de révisionnisme, en faveur par exemple de la suppression

78. Bureau du Cabinet, *Sondage d'opinion sur les forces d'autodéfense et les questions défense* (2018), *op. cit.*

79. Bureau du Cabinet, *Sondage d'opinion sur les forces d'autodéfense et les questions défense*, 1967 [en japonais]. URL : <https://survey.gov-online.go.jp/s42/S42-08-42-06.html>.

80. Atsushi Yasutomi et Saya Kiba, « Military Sociology in Japan », *op. cit.*

81. *Ibid.*

82. Bureau du Cabinet, *Sondage d'opinion sur les forces d'autodéfense et les questions défense* (2018), *op. cit.*

83. Orlando D. Hermawan, « [Transformation of JSDF image in recent Japanese animation](#) », IOP Conf. Series, *Journal of Physics*, 2019.

84. *Ibid.*

85. Éric Seizelet, « Les nouvelles lois japonaises sur la sécurité nationale et la conscription », *op. cit.*



de l'article 9, éloigné des valeurs pacifistes du reste de la population. Les FAD sont ainsi représentatives de la société japonaise, et n'entrent pas en contradiction avec l'éthos pacifiste qui la caractérise. En d'autres termes, elles sont à même d'incarner le « soldat citoyen<sup>86</sup> ».

Mais, en dépit de cette popularité, la carrière militaire apparaît comme de moins en moins attirante aux yeux des jeunes Japonais. Les candidatures ne cessent de diminuer : le nombre de postulants a par exemple baissé de 51 192 en 2011 à 29 848 en 2020<sup>87</sup> et, depuis 1990, les effectifs ont connu une baisse continue de 10 %<sup>88</sup>. La moyenne d'âge des soldats est donc en constante augmentation depuis 1990, passant de 31,8 ans en 1990 à 35,9 ans en 2018<sup>89</sup>. Si la dénatalité et la diminution croissante de la population cible des recrutements jouent un rôle majeur dans le déclin des effectifs, d'autres facteurs ne sont pas à négliger pour expliquer le manque d'attractivité de la carrière militaire.

Ainsi, le taux d'enrôlement croissant à l'université ainsi que la conjoncture économique globalement favorable amènent les jeunes à choisir un chemin plus conventionnel aux yeux de la société<sup>90</sup>. Par ailleurs, l'attrait pour l'engagement semble évoluer en fonction de l'actualité des missions : en période de forte visibilité des missions relevant de la sécurité civile (comme après le tremblement de terre de Kôbe, en 1995), le nombre de candidatures tend à augmenter mais il diminue lorsque les FAD interviennent à l'étranger (les trois ans et demi d'intervention en Irak, entre 2003 et 2006, ont fait considérablement baisser le nombre de candidats<sup>91</sup>).

Enfin, malgré l'appréciation que portent les Japonais sur le travail des FAD, le métier de militaire leur apparaît pénible, la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle restant difficile. Le soutien aux familles est peu développé et ne répond pas encore totalement aux attentes des soldats et de leurs proches<sup>92</sup>. Le tabou autour de la conscription et les fortes réactions que provoque toute rumeur de son potentiel retour suffisent à illustrer le refus des Japonais de s'engager personnellement pour la défense du pays<sup>93</sup>. Le sondage d'opinion de 2018 sur les FAD et sur le rapport aux questions de défense traduit cette tendance, puisque, à la question « En cas d'agression du Japon par un pays ennemi, que feriez-vous ? », seuls 5,9 % des Japonais répondent vouloir s'engager dans les FAD. Il apparaît que les Japonais préfèrent, pour 54,6 % d'entre eux, soutenir les FAD sans s'engager eux-mêmes, 19,6 % s'opposent sans utiliser la violence (6,6 % déclarant avoir l'intention de capituler face à l'ennemi<sup>94</sup>).

86. Yves Lacoste, « *La géopolitique et les rapports de l'armée et de la nation* », *op. cit.*

87. Ministère de la Défense, *Statut de candidature et de recrutement du personnel du SDF*, 2021 [en japonais]. URL : [http://www.clearing.mod.go.jp/hakusho\\_data/2021/html/ns051000.html](http://www.clearing.mod.go.jp/hakusho_data/2021/html/ns051000.html).

88. *Nihon keizai shinbun*, article du 20 mai 2021. URL : <https://www.nikkei.com/article/DGXZQOUA307RX-0Q1A430C2000000/>.

89. Imai Kazumasa, « Déclin de la population, du taux de natalité et vieillissement de la population et infrastructure humaine des capacités de défense – état actuel du recrutement des FAD et son impact sur la posture de défense », *Législation et enquête 2019*, n° 419. URL : [https://www.sangiin.go.jp/japanese/annai/chousa/rippou\\_chousa/backnumber/2019pdf/20191220003.pdf](https://www.sangiin.go.jp/japanese/annai/chousa/rippou_chousa/backnumber/2019pdf/20191220003.pdf).

90. Éric Seizelet, « Les nouvelles lois japonaises sur la sécurité nationale et la conscription », *op. cit.*

91. Sabine Frühstück, *Uneasy warriors: gender, memory, and popular culture in the Japanese army*, University of California Press, 2007, p. 147.

92. Atsushi Yasutomi et Saya Kiba, « Military Sociology in Japan », *op. cit.*

93. *Ibid.*

94. Bureau du Cabinet, *Sondage d'opinion sur les forces d'autodéfense et les questions défense* (2018), *op. cit.*

## La politique de communication a évolué, sans que cela suffise à changer l'image d'Épinal des FAD

On peut se demander si la popularité des FAD ne reste pas générique, de l'ordre du vote de sympathie un peu abstrait. Les statistiques officielles montrent en effet qu'un tiers des Japonais sondés déclarent ne pas éprouver d'intérêt pour les FAD. Parmi ces personnes, 40 % des personnes précisent que c'est en raison d'une méconnaissance des FAD<sup>95</sup>.

De fait, les études et les recherches académiques sur les forces armées sont fort peu développées au Japon. Atsushi Yasutomi et Saya Kiba, dans un récent article sur la sociologie militaire au Japon, l'expliquent par le fait que l'administration des FAD et le ministère de la Défense sont réticents à fournir des données mais aussi par les difficultés auxquelles font face les chercheurs dès qu'ils touchent au sujet militaire, car ils sont « accusés d'être déloyaux envers l'esprit pacifique de la Constitution et de soutenir des conflits armés et les guerres dans le monde<sup>96</sup> ».

Éric Seizelet relève pour sa part que « la condition du soldat dans le Japon d'après-guerre n'a pas, à la différence du statut juridique de la *jieitai*, constitué un enjeu politique majeur<sup>97</sup> ». Tout se passe comme si l'existence et la présence rassurante des FAD jouissaient d'un fort taux d'adhésion, tant que les sujets épineux de leur légitimité, de leurs conditions de travail et de leur évolution ne sont pas abordés. Cela constitue d'ailleurs une autre explication aux problèmes de recrutement : peu de recherches étant entreprises sur la manière dont les FAD vivent leur engagement et leur travail, peu d'actions peuvent être conçues et mises en œuvre pour améliorer cette condition<sup>98</sup>.

La communication officielle autour des FAD, pour sa part, a changé et la gêne qui incitait les FAD, pendant la période de l'après-guerre et jusqu'après la fin de la guerre froide, à ne pas faire parler d'eux tend à disparaître. De façon intéressante, ce sont les critiques émises par les autorités américaines après la première guerre du Golfe, selon lesquelles les Japonais auraient trop peu participé ou en prenant peu de risques, qui ont amené les FAD à créer une section de relations publiques et à communiquer sur leurs contributions, intérieures et extérieures (la première opération suivie par des chargés de presse et de communication a été le déploiement au Cambodge, à partir de 1993). La section de relations publiques, presse et communication des FAD compte aujourd'hui plus de 1 000 agents<sup>99</sup>.

Cette communication reste toutefois ambivalente, en ce qu'elle tend à construire une image attrayante et relativement distincte de la réalité militaire. Si l'on regarde les supports consacrés exclusivement aux FAD, notamment le magazine *MAMOR* (« protéger » en japonais), on relève en effet plusieurs caractéristiques.

---

95. *Ibid.*

96. Atsushi Yasutomi et Saya Kiba, « Military Sociology in Japan », *op. cit.*

97. Éric Seizelet, « Japonaise et militaire ? », *op. cit.*

98. Des efforts récents ont cependant été faits, avec la publication d'infographies sur les FAD par le ministère de la Défense : [https://www.mod.go.jp/j/publication/book/pamphlet/pdf/sujidemiru\\_h3103.pdf&sa=D&source=docs&ust=1651736719664070&usg=AOvVaw0JnA4zE70y-noBabtWs7Nb](https://www.mod.go.jp/j/publication/book/pamphlet/pdf/sujidemiru_h3103.pdf&sa=D&source=docs&ust=1651736719664070&usg=AOvVaw0JnA4zE70y-noBabtWs7Nb).

99. Sabine Frühstück, *Uneasy warriors*, *op. cit.*, p. 118.

De manière générale, les pages sur papier glacé et en couleurs de ce magazine servent à mettre en valeur des aspects inoffensifs et sans rapport apparent avec la sphère militaire. Les couvertures des trois derniers numéros consultables (février, mars et avril 2022) présentent par exemple de jeunes femmes amènes, dans des poses rappelant plutôt l'esthétique de magazines féminins, les équipements militaires servant de fond ou de décor. On trouve aussi des éléments classiques de la communication « grand public » des armées, comme des reportages sur les activités sportives ou des témoignages « à la première personne » de membres. La présence de bandes dessinées ne surprend pas non plus dans un pays où le manga constitue une forme d'expression vers tout type de public.

D'autres rubriques, également dans ces pages couleurs, sont toutefois plus inattendues : des recettes de cuisine, des séances de relooking de membres masculins et féminins des FAD, des reportages consacrés à l'artisanat et même des horoscopes. Une rubrique centrale, « Military Report », en couleurs, vient donner une visibilité aux activités militaires internationales, autour de la base japonaise de Djibouti<sup>100</sup> par exemple. Mais la plupart des aspects relatifs aux nouveaux équipements ou bâtiments, aux activités d'entraînement ou d'intervention, sont relégués aux pages en noir et blanc, leur donnant un caractère plus abstrait, voire minoré.

Cependant, la normalisation passe parfois aussi par des actions de communication qui osent montrer des forces d'autodéfense en action. Par exemple, la démonstration annuelle « Fuji fire power exercise » (*fuji sôgô karyoku enshû*) qui accueille du public sur un champ de tir, avec diffusion en direct sur Youtube, expose aux yeux de la population des soldats japonais, armes à la main. Tout en étalant le potentiel de guerre des FAD, ce qui n'est pas anodin au regard du texte de l'article 9 de la Constitution, cet événement, comme le souligne Sabine Frühstück, se rapproche plus d'un spectacle, qui ne laisse pas de place à l'improvisation et paraît en fin de compte très artificiel<sup>101</sup>.

Une communication plus explicite continue toutefois à se développer. Les opérations d'interception aérienne (*scramble*), en nette augmentation, sont par exemple mises en avant sur le compte Twitter des FAD, afin de donner de la visibilité à cette défense plus active. Une vidéo postée en 2019 sur la chaîne Youtube officielle des forces terrestres témoigne d'une démarche pédagogique autour des nouvelles menaces, de la nouvelle posture de défense et des nouvelles missions des FAD. On y présente, à la fois par des entraînements filmés et par des infographies, l'évolution récente des FAD, et comment elles doivent s'adapter aux nouveaux défis que représentent la cybersécurité et l'espace, le multidomaine, la guerre hybride ou encore les zones grises. Par ailleurs, les chaînes de télévision japonaises proposent également des documentaires, dans lesquelles les femmes sont mises à l'honneur dans des positions de responsabilités, en complète opposition avec les représentations féminines de MAMOR. On peut ainsi penser qu'en parallèle d'une communication qui cherche

---

100. La seule base japonaise hors du Japon a été créée en 2011, sur un terrain jouxtant la base américaine de Djibouti, et les quelques centaines de personnels des FAD qui s'y trouvent mènent principalement des activités de patrouille maritime aéroportée contre la piraterie. En 2016, l'extension de la base a été justifiée par le développement de la fonction d'évacuation de ressortissants japonais depuis l'Afrique.

101. *Ibid.*, p. 137-146.

à présenter les FAD comme des citoyens « comme les autres », les autorités prennent à cœur de diffuser une image qui se rapproche davantage de la réalité de la condition militaire.

Cependant, on peut suivre Sabine Frühstück lorsqu'elle s'interroge sur l'effet de l'utilisation systématique d'images de femmes dans la communication officielle, en ce qu'elle converge avec cette communication très attrayante et « non dangereuse », qui paraît viser à rendre les FAD socialement acceptables auprès du public et, de fait, les immobilise dans une image non combattante. Frühstück parle d'« euphémisation » de la transformation des FAD en armée qui « empêche les soldats japonais d'atteindre leur maturité comme combattants<sup>102</sup> ». Elle utilise l'exemple d'un poster de recrutement des années 2000 montrant une jeune femme vêtue non pas d'un uniforme mais d'un T-shirt où on peut lire l'inscription « Peace People ». Il s'agit donc de présenter, dans le pays de la « Constitution de la paix », une « armée de la paix ». La politique de communication et en particulier la manière de présenter les FAD oscillent entre volonté de « normalisation », de réalisme et besoin d'acceptabilité de ces évolutions des FAD, d'où une relative invisibilité des FAD « les armes à la main ».

Ainsi, en dépit de cette évolution timide, l'image des FAD, pour les Japonais, reste figée en celle de cette « force de paix », et leur rôle demeure limité pour beaucoup à l'aide nationale et internationale lors des catastrophes. Ce sont en effet les déploiements lors des catastrophes (*saigai haken*) et la participation aux opérations de maintien de la paix internationale (*kokusai heiwa kyôryoku katsudô-tô*), en parallèle d'une habile politique de communication, qui ont permis aux FAD de gagner en popularité et d'apparaître aux yeux de la population comme « une force d'intervention au service de la communauté nationale et des citoyens<sup>103</sup> ». La popularité des FAD se fonde pour les Japonais sur l'utilité effective des troupes pour la population, dans des opérations non liées au combat<sup>104</sup>.

C'est pourquoi, en dépit des controverses dont elles ont pu faire l'objet, les activités à l'étranger des FAD sont jugées *a posteriori* très positivement par 87,3 % des personnes sondées. L'envoi des troupes apparaît à la population comme un moyen pour le Japon d'apporter une contribution internationale pacifiste mais ne se traduit pas par le soutien d'un rôle militaire à l'étranger plus important<sup>105</sup>.

L'idée d'envoyer des soldats japonais au combat, aux côtés d'autres soldats étrangers, reste ainsi taboue, tout comme la question de la mort au combat, qui, pour la société japonaise, ne peut même pas être envisagée. Un ancien haut gradé a fait scandale en révélant que le gouvernement lui avait ordonné de dissimuler l'envoi « par précaution » de cercueils sur le théâtre irakien, entre 2003 et 2009, par crainte de la réaction du public japonais<sup>106</sup>. En effet, comme l'écrit Éric Seizelet, dans le Japon d'après-guerre, le militaire japonais ne « meurt pas au combat » (*senshi*) puisqu'il ne fait pas la guerre, ni ne se bat, mais il « décède en service » (*kômushi*), terme qui s'applique à tout agent public décédé dans l'exercice de ses fonctions<sup>107</sup>.

102. *Ibid.*

103. Éric Seizelet, « Les nouvelles lois japonaises sur la sécurité nationale et la conscription », *op. cit.*

104. Paul Midford, *Rethinking Japanese Public Opinion and Security*, *op. cit.*

105. *Ibid.*

106. Atsushi Yasutomi et Saya Kiba, « Military Sociology in Japan », *op. cit.*, p. 174.

107. Éric Seizelet, « L'impact des lois japonaises sur la sécurité nationale sur l'organisation du système de santé militaire », *Asia focus*, IRIS, 2017.

## Des facteurs interne et externe bloquent l'évolution de l'image - et de l'usage - des FAD

L'image des FAD est figée par deux facteurs fondamentaux, qui restent d'actualité : le pacifisme, qui a certes évolué, notamment hors de l'antimilitarisme, et l'importance des États-Unis pour la défense japonaise. Les FAD peinent à être vues comme « l'armée japonaise », non plus simplement parce que l'existence d'une armée est inconcevable (et en cela la doctrine Yoshida a vécu) mais parce qu'une autre armée continue à jouer une partie du rôle qui pourrait être le sien.

En 2022 perdure le paradoxe d'un Japon qui se situe dans les 7 premiers pays du monde en matière de dépense militaire mais est en troisième position au Global Peace Index et tout en bas de l'index de militarisation du Bonn International Center for Conflict Studies (117 sur 138). Si les Japonais ont peu à peu acquis une appréciation très positive de leurs forces d'autodéfense, c'est parce que celles-ci n'apparaissent plus comme l'armée qui a mené le Japon à la défaite en 1945, ni comme une armée classique. C'est en ce sens uniquement que l'on peut dire que l'antimilitarisme a reflué, tandis que le blocage sociétal relatif à la guerre, le pacifisme, demeure entier.

De nombreuses enquêtes montrent en effet que, même face à une menace évidente et bien identifiée, même en temps de crise internationale, les Japonais restent pacifistes et résistent à tout changement conséquent relatif aux FAD et aux outils de défense en général. Un sondage de Fondapol<sup>108</sup> montrait, en 2011, que comparé à 71 % de Chinois et 33 % de Français se disant prêts à mourir pour leur patrie, le pourcentage, au Japon, n'était que de 11 %. Jonathan Baron, Rebecca Davis Gibbons et Stephen Herzog<sup>109</sup>, dans leur travail sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et l'opinion publique japonaise, mettent au jour que ni la pression sociale, ni les arguments fondés sur la sécurité ou les normes, ne parviennent à changer les convictions populaires. Ils en concluent que l'opinion publique concernant les affaires de sécurité est stable et homogène entre les différentes classes d'âge. Ils citent également un sondage de 2017 montrant que 69 % des Japonais interrogés ne veulent pas que le Japon se nucléarise, et ce même si la Corée du Nord poursuivait son programme nucléaire<sup>110</sup>. Le concept de « la patrie en danger », pour reprendre l'expression d'Yves Lacoste, ne modifie donc pas l'état d'esprit par rapport à l'usage de la force et des FAD. Takao affirme que « de façon générale, la méfiance populaire envers l'utilisation des forces armées par l'État reste intacte. Une majorité écrasante de Japonais s'opposent fermement à ce que les FAD soient impliquées dans des combats à l'étranger, même dans un cadre onusien. Les Japonais sont en faveur non pas du recours à la force mais d'un état de

108. Dominique Reynié, *2011, la jeunesse du monde*, Fondation pour l'innovation politique, 2011.

109. « *Japanese government cannot shift public opinion through the use of policy arguments or social pressure* », « *the population does not appear to be swayed by typical security, institutional and normative-based arguments made by government against the Treaty* » (Jonathan Baron, Rebecca Davis Gibbons et Stephen Herzog, « [Japanese Public Opinion, Political Persuasion, and the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons](#) », *Journal for Peace and Nuclear Disarmament*, 3:2, 2020, p. 299-309).

110. « *A 2017 survey indicated that approximately 69% of the Japanese would want Japan to remain non-nuclear even if Pyongyang did not denuclearize* » (*ibid.*).

préparation militaire<sup>111</sup> ». Nous avons déjà évoqué le cas, plus actuel encore, des réactions populaires dans le contexte du conflit en Ukraine.

À rebours de tous les clichés que l'on peut avoir sur l'absence d'intérêt ou de participation des citoyens japonais à la vie politique, sur les questions relatives à la politique de défense<sup>112</sup> et à ses outils, l'opinion publique japonaise compte beaucoup. Paul Midford en parle même comme d'un « domaine à part », où les relations entre société et État sont très lourdement institutionnalisées et imbriquées, et où l'État japonais est beaucoup moins autonome vis-à-vis de la société que ce à quoi on pourrait s'attendre<sup>113</sup>. Midford s'appuie aussi sur les travaux de Peter Woolley pour affirmer que l'opinion publique japonaise a ralenti le développement des missions et des prérogatives des FAD<sup>114</sup>.

Le cercle vicieux du manque de confiance entre les sphères civile et militaire empêche en effet l'évolution des FAD (qu'il s'agisse de mener des travaux de planification avancée, ou d'acquérir l'expérience « du feu »). Cette complexité dans les relations civilo-militaires ne constitue pas un facteur simplement interne : ces relations s'entrelacent en effet avec un facteur externe, celui des relations avec les États-Unis.

Le traité de sécurité nippo-américain<sup>115</sup>, qui n'a pas été révisé depuis 1960, reste fondamental. La défense japonaise repose en grande partie sur les forces américaines. Au-delà même de l'aspect juridique et stratégique, il faut rappeler que plus de 55 000 soldats américains stationnent en permanence sur le sol japonais, dans 80 bases. Le caractère central du traité nippo-américain dans la politique de défense japonaise a un impact sur le développement capacitaire des FAD. En effet, la modernisation effective des FAD a pu être obérée par certaines caractéristiques des marchés d'armement perpétuant une dépendance aux systèmes américains (système de défense antibalistique de théâtre dépendant du commandement américain pour sa mise à feu ; dépendance « entretenue » pour la maintenance de certains équipements, sans parler des incertitudes autour du système Aegis dont les moyens de repérage et communication seraient opérés depuis les bases américaines voire depuis le territoire américain).

Le déficit de confiance « interne » évoqué précédemment est aussi lié à l'importance des États-Unis dans le domaine militaire japonais, tant il est évident, même pour les Japonais peu intéressés par le sujet, que la main américaine pèse lourd. En témoigne l'analyse menée

---

111. « *Public mistrust of the state ability to use armed forces remains intact. Overwhelming majorities of Japanese firmly oppose the SDF becoming involved in overseas combat, even within a UN peacekeeping framework [ , which] would indicate that the Japanese public does not support the use of armed forces but does support military readiness* » (Yasuo Takao, « Democratic representation in Japanese Defense Spending », *op. cit.*).

112. « *Japanese public opinion thwarted the ambitious plans hawkish leaders such as Koizumi and Abe to play a role in international politics* » (Paul Midford, *Rethinking Japanese Public Opinion and Security*, *op. cit.*, p. 171).

113. « *Japanese national security policy, however, is a particular area in which the Japanese state is far less autonomous from society than one would expect. In this policy area, the policy networks linking state and society are heavily institutionalized in regularized ways which have become embedded in policy-makers' expectations* » (*ibid.*).

114. Peter J. Woolley, *Japan's Navy : Politics and Paradox, 1971-2000*, Boulder, CO, Lynne Rienner, 2000.

115. Il fait reposer la protection du Japon avant tout sur les États-Unis, l'obligation pour chacune des parties de considérer toute attaque sur le territoire de l'autre comme une attaque contre la sienne étant depuis longtemps considérée comme asymétrique – les États-Unis sont tenus de défendre le Japon, mais pas l'inverse, même si les Japonais doivent porter assistance aux Américains. Pour plus d'informations voir : Ministère de la Défense, Livre blanc de la défense, 2021 [en anglais].

par Natsuyo Ishibashi<sup>116</sup> au sujet de l'épisode irakien : l'alliance avec les Américains a amené une partie des Japonais à accepter une mission et un type de rôle des FAD pour lequel il n'existait aucun intérêt national et aucun soutien spontané. De l'autre côté, le manque de capacités propres<sup>117</sup> perpétue la dépendance des Japonais à la défense américaine, créant un cercle vicieux. Garren Mulloy va plus loin, poussant la thèse d'un développement des FAD qui ne s'est accompli que sur impulsion américaine et, en même temps, dans un cadre contraint par la présence de l'armée américaine sur le sol japonais et la protection assurée par les États-Unis. D'une certaine manière, pour lui, ce développement s'est fait « en avançant masqué<sup>118</sup> » vis-à-vis de la population. Cet élément de dissimulation a pu affecter le lien armée-nation et peut aussi expliquer le décalage entre l'image et la réalité des FAD.

Ce facteur externe est donc déterminant objectivement mais aussi en termes de représentation. Le rôle des États-Unis est structurant non seulement dans l'évolution puis le *statu quo* autour des FAD mais aussi dans la formation de leur image. D'une part, l'image des FAD, telle que nous l'avons exposée, apparaît de manière évidente comme l'envers – ou le contrepoint – de l'image de l'armée américaine. D'autre part, le cadre de l'alliance nippo-américaine, même réinterprétée par les « lignes directrices » édictées régulièrement (et par lesquelles les autorités japonaises corrigent l'asymétrie du traité de 1960), fait des FAD un élément de soutien aux activités militaires américaines. Aux yeux des Japonais, l'image des FAD s'en trouve d'autant plus figée ou faussée. Sans qu'on puisse parler de « dépossession » de la défense, ni de substitution des forces américaines aux FAD, il existe bien un phénomène d'« ombre portée » de l'armée américaine sur les forces japonaises.

En effet, la vision qu'a la population des FAD est indissociable de cette coexistence avec la présence militaire américaine, qui est moins une cohabitation physique (puisque'il y a beaucoup de bases américaines au Japon mais peu de bases partagées avec les forces japonaises) que la juxtaposition mentale de deux armées, dont l'une n'a pas le statut d'armée. Or, en l'absence de sondages sur l'opinion qu'ont les Japonais des soldats américains présents dans leur pays, on ne saurait se contenter des seules enquêtes officielles, qui ne portent que sur l'accord de sécurité nippo-américain. Ce dernier est, en tant qu'instrument bilatéral, généralement considéré comme utile par les Japonais mais les troupes américaines elles-mêmes n'en gardent pas moins pour eux une image ambiguë. La presse japonaise se fait régulièrement l'écho des problèmes autour des bases américaines, qu'il s'agisse d'incidents d'aéronefs s'écrasant à Okinawa<sup>119</sup> ou de faits divers impliquant des personnels militaires américains. À cela s'ajoute la prévention des Japonais envers des États-Unis aux antipodes de la prudence et du pacifisme japonais : leur opinion des opérations extérieures américaines est négative et ils voient dans tout mouvement américain le risque pour leur pays d'être impliqué dans un conflit (*sensô ni makikomareru kikensei*).

116. Natsuyo Ishibashi, « The Dispatch of Japan's Self-Defense Forces to Iraq: Public Opinion, Elections, and Foreign Policy », University of California Press, *Asian Survey*, 47:5, 2007, p. 766-789.

117. « The trust deficit also resulted in limited intelligence capabilities and continuing reliance upon the US » (Garren Mulloy, *Defenders of Japan*, op. cit., p. 44).

118. « Calder identified JSDF development as having usually been driven by external rather than internal factors. Even by the early 90s, when Japan's defense budget had become the world's third largest, the enduring image was of a civilian, pacific state. If Japan had crossed the Rubicon and become a significant military power, it had done so heavily disguised » (*ibid.*, p. 121).

119. *Ibid.*, p. 197.

Enfin, il faut distinguer – et prendre à nouveau acte d’un fossé entre les sphères civile et militaire – l’appréciation de la population, qui ne connaît le sujet des bases américaines qu’à travers le traitement journalistique et craint l’engagement extérieur, et celle des élites militaires japonaises, qui passent en grande majorité par des programmes d’échange avec les académies militaires américaines et pour qui l’étranger se résume parfois aux États-Unis. Ce lien profond avec les élites militaires américaines, couplé à la difficulté d’être « visibles et militaires » en leur propre pays, pourrait expliquer les difficultés à l’émergence d’une culture militaire nationale.

## CONCLUSION

Si l’on peut effectivement affirmer que « la relation entre les FAD et la société japonaise est remarquable par ses contradictions<sup>120</sup> », nous avons pu préciser dans cette analyse le décalage qui caractérise, en même temps qu’il contraint, les FAD. L’image des forces japonaises reste figée autour de leur rôle en matière de sécurité civile ou d’aide humanitaire à l’étranger, un rôle de sauvetage, non offensif. Cette image freine l’adaptation de leur statut et de leurs prérogatives, qui ne se fait pas du tout au même rythme que les changements du contexte géostratégique et les projets politiques autour de la défense. La mécanique entre usage et image des FAD apparaît complexe, voire grippée, dans un contexte où, pour les autorités japonaises, l’enjeu semble être la capacité de « transformation du Japon d’un pays promoteur de paix à un pays capable de faire la guerre<sup>121</sup> ».

Or, comme l’actualité la plus récente le montre, pour être capable de faire la guerre, être bien équipé ou doté d’un budget de défense conséquent ou d’alliés puissants ne suffit pas : le lien entre les forces armées et la nation, plus précisément l’acceptabilité sociale du recours à la force et la légitimité des forces elles-mêmes, a son importance. Les autorités japonaises ont travaillé à corriger l’asymétrie de la relation de défense avec les États-Unis, tout en menant un travail de normalisation, mais subsistent les questions de l’image des FAD et de leur légitimité constitutionnelle, qui sont étroitement imbriquées.

Le lien entre les FAD et les Japonais reste donc porteur de défis. Tout d’abord, même si des décisions politiques menaient à une montée en puissance et une normalisation accrue des FAD, l’absence d’évolution de la condition du soldat et de l’image des troupes fera perdurer les problèmes d’attractivité et de recrutement. Et même si ces questions étaient résolues, l’actuelle crise démographique japonaise serait toujours une contrainte. Ces défis se répercutent aussi sur la politique de défense et la politique étrangère du Japon. Tant que les FAD n’auront pas acquis un statut constitutionnel et des prérogatives opérationnelles plus claires, elles ne pourront être utilisées comme outils, et resteront périphériques tant dans les réflexions que dans le discours du gouvernement japonais. Contrairement à la France ou aux États-Unis, qui intègrent dans leurs prises de position leurs forces et leur capacité à les projeter, le Japon pourra difficilement faire peser dans la balance son outil militaire, avec les

120. « *The relationship between the JSDF and Japanese society is notable for its contradictions* » (Atsushi Yasutomi et Saya Kiba, « *Military Sociology in Japan* », *op. cit.*, p. 159).

121. Éric Seizelet, « Les nouvelles lois japonaises sur la sécurité nationale et la conscription », *op. cit.*



conséquences que cela peut avoir vis-à-vis des voisins russe, chinois ou nord-coréen... mais aussi vis-à-vis de l'allié américain.

Nos analyses montrent que les tendances et les paradoxes observés vont perdurer, aussi bien en termes de blocages juridiques et institutionnels que de représentation et d'acceptation des FAD. Aucun changement majeur ne semble à prévoir à court terme dans l'opinion publique, et par conséquent dans le statut des FAD et dans la politique de défense nationale. Autrement dit, sans bouleversement de l'ordre national ou international, une « entrée dans le réel » des FAD paraît peu probable.

Cependant, nous avons aussi mis au jour des aspects très positifs de cette mécanique entre image et usage, et de l'évolution du lien entre FAD et Japonais. L'appréciation des FAD a en effet connu un changement remarquable, qui les amène aujourd'hui à être vues très positivement par l'ensemble de la population. Ce capital de sympathie est inestimable. D'une certaine manière, et sans aller jusqu'à parler d'armée post-moderne comme le fait Sabine Frühstück<sup>122</sup>, l'armée japonaise a de l'avance sur d'autres armées puisqu'elle a déjà pris, par la force de son histoire contrariée, le tournant de la sensibilité à l'opinion publique et celui de l'emploi des forces pour des missions très éloignées du combat, y compris sur le territoire national.

*Marjorie Vanbaelinghem et Alice Ortega remercient la CF Marianne Péron-Doise pour sa relecture attentive, les missions de défense de l'ambassade de France à Tokyo et de l'ambassade du Japon à Paris ainsi que M. Robert Dujarric, directeur de l'Institute of Contemporary Asian Studies de la Temple University, Tokyo.*

**Marjorie Vanbaelinghem est la directrice adjointe de l'IRSEM. Normalienne, agrégée d'anglais et titulaire d'un doctorat en études anglophones portant sur l'art contemporain britannique, elle est également ancienne élève de l'ENA. Elle rejoint la carrière diplomatique en 2009, s'y spécialisant initialement dans les affaires stratégiques. Elle a depuis été en poste, pour des durées variées, au Japon, au Royaume-Uni, en Espagne et en Inde.**

**Contact :** [marjorie.vanbaelinghem@irsem.fr](mailto:marjorie.vanbaelinghem@irsem.fr)

**Alice Ortega a réalisé un stage à l'IRSEM comme assistante de recherche entre novembre 2021 et mai 2022. Elle est actuellement en deuxième année de master de recherche en études japonaises à l'INALCO, après un double diplôme de licence en relations internationales et en langue et civilisation japonaises. Elle parle couramment le japonais, et a étudié un an à l'université Meiji de Tokyo. Ses travaux de recherche portent principalement sur les enjeux sociétaux du Japon contemporain.**

**Contact :** [aliceortega.inalco@gmail.com](mailto:aliceortega.inalco@gmail.com)

122. Sabine Frühstück, *Uneasy warriors*, op. cit.